

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Il s'est réuni le Jeudi 31 Mars 2011, sous la présidence, de Monsieur Yvon BERNARD, Maire.

### **1 - Approbation du compte rendu de la séance du 24 Février 2011**

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **2 - Secrétaire de Séance**

Les élus municipaux ont choisi comme secrétaire de séance, Monsieur Patrick BEILLON.

### **3 - Aménagement de l'épicentre du bourg : Validation du dossier "PRO"**

Le 15 Décembre dernier, l'assemblée municipale, par 11 voix pour et 6 abstentions, avait émis un avis favorable concernant l'avant projet d'aménagement urbain de l'épicentre du bourg, portant sur les places "Daniélo, de la Bascule, Commelin, François Thomas", la rue de la Poste et les abords de l'ancienne mairie, arrêtant ainsi le schéma d'organisation de ce programme d'investissement.

A la suite de cette prise de décision, il a été demandé au Cabinet "Géo Bretagne Sud", assurant la maîtrise d'œuvre de cette opération, d'identifier clairement, sur un plan de conception générale, les principes fondamentaux du projet et de les recenser en tant que tel, dans un document communément appelé "Dossier PRO".

**Ce dossier "PRO", ayant pour but en fait, de définir cette viabilisation dans ses aspects techniques, structurels et de définition.**

L'objectif de cette phase d'investigations est donc l'achèvement de la description des ouvrages, pour ensuite réaliser le montage du dossier de consultation des entreprises qui s'effectuera dans le cadre d'une procédure de marchés publics de travaux en "procédure adaptée" (article 28 du Code des Marchés Publics).

Après avoir examiné à nouveau en détail, la nature et le descriptif des travaux de terrassement, de voirie, de réseaux "d'eaux pluviales et usées" et d'aménagement paysager estimés globalement à environ **795 000 € H.T.** (hors honoraires), le conseil municipal, par 11 voix pour et 5 abstentions, **se prononce favorablement** sur ce projet de conception générale (dossier PRO) et implicitement sur le schéma directeur du programme d'aménagement urbain de l'épicentre du bourg.

Compte tenu de cette validation, un recadrage de l'échéancier à très court terme de cette opération a été effectué de la manière suivante :

- **pour le 10 Mai 2011** : Elaboration définitive du dossier de consultation des entreprises
- **mi-Juin 2011** : Ouverture des plis
- **pour le 23 Juin** : Etablissement du rapport d'analyses des offres
- **pour le 27 Juin** : Rédaction du procès-verbal d'attribution des marchés publics de travaux (et ce dans l'optique du conseil municipal du 30.06.2011)
- **Septembre/Octobre** : Démarrage des travaux

**Attention !**

↳ **Ce calendrier pourrait être remis en cause en cas d'infructuosité de la consultation.**

#### **4 – Garantie communale pour le service d'un emprunt**

Le Patronage de la Jeune France de Noyal-Muzillac (association régie par la loi 1901) envisage de contracter auprès de la Caisse du Crédit Mutuel de Muzillac un emprunt de 29 750 € destiné au financement de divers travaux structurels (sanitaires et rangement) à la salle polyvalente, située 6 Rue de la Jeune France.

Eu égard aux articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal **décide unanimement d'accorder sa garantie** à l'association précitée pour le remboursement de la somme de **14 785 €** représentant 50 % du prêt qui sera prochainement contracté, par la dite association, auprès du C.M.B. Agence de Muzillac.

A ce titre, Monsieur le Maire a été habilité à signer la convention "Caution Personnelle Solidaire" y afférente.

#### **5 – Projet de création d'un "Accueil de Loisirs Sans Hébergement" (A.L.S.H.)**

Le 29 Septembre 2010, l'assemblée délibérante avait décidé de lancer une étude de faisabilité portant sur la mise en place d'un "Accueil de Loisirs Sans Hébergement" dans les locaux de l'école communale désaffectée de Benguë.

Depuis cette date, en partenariat avec la coordinatrice communautaire "Enfance-Jeunesse", la commission municipale "Scolaire et Jeunesse" s'est réunie à six reprises, pour mener à bien diverses réflexions et investigations concernant notamment :

- ✗ l'aménagement et l'adaptation des locaux à prévoir pour une telle activité
- ✗ la mise au point du questionnaire destiné aux parents d'enfants de 3 à 12 ans, permettant une définition réelle et sincère des besoins
- ✗ la procédure de recrutement du personnel qualifié nécessaire au bon fonctionnement de ce service.

Parallèlement à cette démarche investigatrice, des rencontres ont eu lieu régulièrement avec les représentants de la Caisse d'Allocations Familiales 56 et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, afin d'explorer concrètement les différentes pistes en matière d'agrément mais aussi d'aides financières qui pourraient être obtenues dans un cadre conventionnel de Prestation de Service Ordinaire (P.S.O) et de Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.)

D'autre part, pour coller au mieux l'organisation structurelle de ce nouveau service en devenir, aux véritables besoins des familles, le questionnaire de proximité évoqué précédemment a donc été transmis aux usagers potentiels début Février 2011.

Enfin, pour compléter tout ce cheminement d'analyse statistique et de définition des besoins, un compte annuel administratif prévisionnel de fonctionnement et d'investissement a été également élaboré.

Après avoir pris connaissance, d'une manière détaillée, des résultats de la consultation parentale pour l'évaluation réelle des besoins et du bilan financier extrapolé d'exploitation, d'équipement et d'agencement, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, **émet un avis favorable** concernant la mise en place de cet A.L.S.H..

Par conséquent, dès les premiers jours du mois d'Avril 2011, la procédure de recrutement pour le poste de directeur de cette structure sera lancée et ce pour une prise de fonction prévue le 1<sup>er</sup> Octobre prochain.

De plus, les différentes demandes d'aide financière auprès de la CAF et du Conseil Général seront aussi formulées très prochainement.

## **6 - Programme "2011" d'acquisition de matériel et de mobilier**

Sur proposition de la Commission des Finances, le conseil municipal **décide de retenir unanimement**, pour divers services communaux, le programme "2011" d'acquisition de matériel et de mobilier, ainsi défini :

**N.B** ⇒ Le sigle "R.A.R." signifie "Restes à Réaliser au 31.12.2010"

### **Opération d'équipement n° 88**

#### **Mairie**

♦ <b><u>C/ 2183</u></b>	: - quatre postes informatiques et un serveur dédié (R.A.R.)	=	9 137 € T.T.C.	}	15 792 € T.T.C.
	- logiciel de numérisation et de gestion du cimetière (R.A.R)	=	5 355 € T.T.C.		
	- carte Fax – P.C. Fax	=	1 300 € T.T.C.		

### **Opération d'équipement n° 89**

#### **Equipements Sportifs**

♦ <b><u>C/2188</u></b>	: - quatre paires de filets "Tennis Foot Hand et Basket" (R.A.R)	=	500 € T.T.C.
------------------------	--	---	--------------

#### **Bâtiments Communaux recevant du public**

♦ <b><u>C/2188</u></b>	: - sécurité incendie (R.A.R.)	=	1 043 € T.T.C.
------------------------	--------------------------------	---	----------------

#### **Salle Polyvalente" La Michochêne"**

♦ <b><u>C/2188</u></b>	: - occultations	=	1 500 € T.T.C.	}	1 750 € T.T.C.
	- chariot de ménage	=	250 € T.T.C.		

#### **Services Techniques**

♦ <b><u>C/ 2188</u></b>	: - un sècheur électrique	=	1 450 € T.T.C.	}	2 685 € T.T.C.
	- une tronçonneuse / élagage	=	410 € T.T.C.		
	- une perceuse visseuse	=	275 € T.T.C.		
	- jardinières	=	550 € T.T.C.		

#### **Espaces Publics**

♦ <b><u>C/ 2188</u></b>	: - signalisation et numérotation de rues et des gros villages	=	10 000 € T.T.C.	}	12 000 € T.T.C.
	- illuminations de Noël	=	2 000 € T.T.C.		

**Restaurant Scolaire**

♦ <u>C/ 2188</u>	: - matériel de cuisson (four à injection et friteuse gaz)	=	19 350 € T.T.C.	}	28 172 € T.T.C.
	- sauteuse à gaz 66 litres à basculement par vérin électrique	=	8 322 € T.T.C.		
	- ustensiles et batterie de cuisine	=	500 € T.T.C.		

**Opération d'équipement n° 104****Salle Omnisports**

♦ <u>C/ 2183</u>	: - quatre colonnes de douche	=	1 000 € T.T.C.	}	1 850 € T.T.C.
	- tapis de gym	=	600 € T.T.C.		
	- un chariot de ménage	=	250 € T.T.C.		

**Opération d'équipement n° 109****Groupe Scolaire Communal**

♦ <u>C/ 2183</u>	: - un tableau pour fiches "T" (R.A.R.)	=	195 € T.T.C.	}	1 815 € T.T.C.
	- trois téléphones sans fil (R.A.R. pour 140 € T.T.C.)	=	210 € T.T.C.		
	- une table informatique (R.A.R.)	=	190 € T.T.C.		
	- cinq imprimantes (R.A.R.)	=	270 € T.T.C.		
	- un vidéo projecteur (R.A.R.)	=	330 € T.T.C.		
	- une enceinte amplifiée (R.A.R.)	=	180 € T.T.C.		
	- un appareil photo numérique grand angle (RAR pour 220 € TTC)	=	250 € T.T.C.		
	- un écran sur pied	=	190 € T.T.C.		
♦ <u>C/2184</u>	: - mobilier pour la salle de repos en section maternelle (R.A.R. pour 733 € T.T.C.)				1 600 € T.T.C.
♦ <u>C/ 2188</u>	: - film opalisant (R.A.R.)				580 € T.T.C.

**7 – Révision de la Convention OGEC – Ecole Privée du Sacré-Coeur**

Monsieur le Maire rappelle que la convention liant la commune et l'OGEC de l'école du Sacré-Cœur est revue chaque année à l'occasion du vote du budget primitif, tout en précisant que la participation de la Commune de Noyal-Muzillac ne peut en aucun cas excéder le coût de fonctionnement constaté pour les élèves de l'école publique.

En outre, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les dépenses de fonctionnement par élève de l'école publique "Jean-Marie Boëffard" se sont élevées en "2010" à :

- ♦ 829,81 € pour un élève de l'école maternelle  
(dont 538,44 € pour la rémunération "ATSEM")
- ♦ 291,37 € pour un élève de l'école élémentaire

Après discussion et un vote à main levée et compte tenu des divers éléments qui lui ont été fournis, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés :

➤ **fixe** à **829,81 €** par élève de la section maternelle et à **291,37 €** par élève de la section élémentaire, la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée.

Le concours financier communal ainsi attribué, se chiffre globalement à **59 802,51 €** et se répartit de la manière suivante pour :

- ⇒ la section maternelle : 829,81 € x 51 élèves = 42 320,31 €
- ⇒ la section élémentaire : 291,37 € x 60 élèves = 17 482,20 €

## **8 – Aides à caractère social en faveur de l'école privée**

Eu égard à l'article n° 7 de la loi du 31 Décembre 1955, les collectivités territoriales peuvent octroyer des prestations à caractère social en faveur des élèves de l'enseignement privé.

A ce titre et après un vote à main levée, le conseil municipal, **décide unaniment** d'accorder pour l'exercice 2011, à l'école privée du Sacré-Cœur, les concours financiers suivants pour :

### **A – L'accueil périscolaire**

- base comptable de référence : compte administratif du service "Garderie Scolaire Municipale"
- période de référence : année scolaire 2009/2010
- période de prospective : année scolaire 2010/2011
- montant de la subvention "2011" : **3 850,23 €**

### **B – L'accompagnement des enfants fréquentant le restaurant scolaire municipal**

- base comptable de référence : compte administratif du service "Garderie Scolaire Municipale"
- période de référence : année scolaire 2010/2011
- montant de la subvention "2011" : 11,79 € x 75 élèves = **884,25 €**

## **9 – Subventions "2011" aux Associations**

Sur proposition de la Commission des Finances et après discussion et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés, **décide d'accorder** les subventions associatives suivantes pour l'année "2011" :

La Jeune France.....	3 000 €
La Jeune France (subvention exceptionnelle).....	3 000 €
La Jeune France (à répartir aux sections).....	7 000 €
La Jeune France Section Musique (Concours Régional – Dotation communautaire) .	1 000 €
Hand Ball Club.....	3 500 €
Club de Gymnastique .....	92 €
D-TONIC .....	500 €
Association "Au Gré des Sentiers".....	92 €
E Korn An Tan .....	100 €
Association C.L.N. ....	570 €
Association C.L.N. (14 Juillet + Nocturnes).....	3 000 €
Association C.L.N. (Fête du Village du 14.07.11 – Dotation communautaire).....	1 000 €
A.N.H.A. ....	500 €
Club du Bel Age.....	380 €

Comité des Boules de Bourgerel .....	92 €
DA VIKEN.....	30 €
Société de Chasse .....	30 €
Société de Chasse (piégeurs).....	320 €
A.G.M.....	153 €
F.N.A.C.A. + A.C. + A.C.P.G.....	150 €
A.C. et A.C.P.G.....	70 €
Association des Aides Ménagères.....	3 500 €
Association des Aides Familiales.....	133 €
Amicale Laïque .....	92 €
APEL.....	92 €
Les Cousettes Noyalaises .....	153 €
La Musicalaise.....	1 000 €
La Noyalaise Fleurie .....	92 €
Chambre des Métiers du Morbihan (9 élèves) .....	225 €
Maison Familiale Rurale – Questembert (2 élèves) .....	50 €
Maison Familiale Rurale – Carquefou (1 élève) .....	25 €
ISSAT – Bretagne Sud (2 élèves) .....	50 €
B.T.P Formation du Morbihan (9 élèves) .....	225 €
Centre de Formation des Apprentis d'Hennebont (1 élève) .....	25 €
GVA.....	150 €
Les Restos du Cœur.....	200 €
Banque Alimentaire.....	200 €
C.C.F.D. ....	133 €
Secours Catholique.....	133 €
Ligue conte le Cancer.....	53 €
Amicale des Donneurs de Sang.....	53 €
Les Papillons Blancs .....	38 €
La Vie Libre / Les Amis de la Santé .....	23 €
Association de Défense et Sauvegarde de la Vilaine .....	53 €
Eau et Rivières .....	25 €
Equalianse .....	150 €
Ty Kavadou .....	92 €
Association St Martin.....	92 €
Action Catholique des Enfants (ACE) .....	53 €
Amicale Laïque (Remboursement subvention de la classe découverte du Conseil Général perçue par la commune) .....	658 €
Divers (marge de manœuvre).....	2 947 €
<b>TOTAL.....</b>	<b>35 294 €</b>

**N.B** ⇒ Cette année, **il a été accordé un concours financier de 5 600 € au "Centre Communal d'Action Sociale"** et ce pour subvenir notamment à ses dépenses de fonctionnement, comme les aides au logement, les colis de Noël et le repas annuel de l'amitié.

## **10 - Vote du budget primitif "2011" - Budget annexe "Assainissement Collectif"**

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, **adopte** le budget annexe primitif "2011" du service "Assainissement" qui s'équilibre à **102 457,40 €** en fonctionnement et **428 688,13 €** en investissement, y compris le remboursement du capital de la dette pour **12 100 €**

Grâce notamment à ses recettes émanant de la participation financière des particuliers pour le raccordement au réseau public "eaux usées" et de la "surtaxe assainissement", un autofinancement significatif peut être encore assuré cette année à hauteur de **45 382 €**

**N.B** ☞ **Pour l'exercice 2011, ce programme d'investissement comprend :**

- ▲ les restes à réaliser au 31.12.2010 pour la station d'épuration = 134 550 € T.T.C.
- ▲ la réhabilitation du réseau "eaux usées" au centre bourg = 7 200 € T.T.C.
- ▲ une provision pour réhabilitation ou extension futures du Réseau "eaux usées" = 59 800 € T.T.C.

## **11 - Vote des taux d'imposition "2011"**

La Commission des Finances, considérant les orientations budgétaires 2011 et après avoir pris connaissance des nouvelles bases d'imposition 2011 et du montant des allocations compensatrices revenant à la commune, **propose** pour l'année 2011, d'augmenter de 2 % les taux d'imposition de la "Taxe d'Habitation, du Foncier Bâti et du Foncier non Bâti" par rapport à l'exercice 2010.

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, par 15 voix pour et 3 voix contre :

- **émet un avis favorable** à cette proposition.
- **fixe** conséquemment les taux d'imposition de la manière suivante :

* Taxe d'Habitation	: 14,19 % (13,91 % en 2010)
* Foncier Bâti	: 17,86 % (17,51 % en 2010)
* Foncier non Bâti	: 47,28 % (46,35 % en 2010)

**N.B** ✓ Le produit fiscal ainsi attendu, **hors allocations compensatrices** et en tenant compte du dégrèvement "taxe foncière" pour les jeunes agriculteurs, se chiffre globalement pour ces 3 taxes "ménages" à **663 011 €** (en 2010, nous avons encaissé 625 593 €, soit une progression de 37 418 €).

### **Rappel des taux moyens communaux :**

Taxes	Niveau national	Niveau départemental
TH	23,54 %	22,89 %
FB	19,67 %	22,30 %
FNB	48,18 %	48,73 %

L'impact financier d'une telle augmentation de taux se traduit, pour un foyer fiscal moyen assujéti, par une fiscalité supplémentaire "communale" de 11 euros environ pour la T.H. et le F.B. cumulés (hors progression naturelle des bases d'imposition décidées par l'Etat).

## **12 – Vote du budget primitif "2011" – Commune (Budget Général)**

Tout au long de l'exposé du projet de budget primitif 2011 de la commune, Monsieur le Maire a mis en exergue les principales lignes directives de l'orientation budgétaire à court terme de la collectivité.

Celles-ci sont reprises dans une analyse financière ainsi présentée :

➔ **Les grands postes d'investissement et les principales orientations budgétaires de ce budget primitif 2011, se déclinent de la manière suivante :**

### **Les restes à réaliser au 31.12.2010**

- ☞ Révision du Plan Local d'Urbanisme (15 000 € T.T.C.)
- ☞ Matériel et mobilier pour divers services communaux (19 000 € T.T.C.)
- ☞ Ecole élémentaire (Rue des Martins Pêcheurs) : fin du programme (3 200 € T.T.C.)
- ☞ Aménagement de l'épicentre du bourg : maîtrise d'œuvre (37 500 € T.T.C.)
- ☞ Travaux de renouvellement sur bâtiments communaux [école désaffectée de Benguë, bâtiment jouxtant la mairie, cimetière, église] (31 700 € T.T.C.)
- ☞ Participation aux travaux de desserte électrique et de télécommunication (15 500 € T.T.C.)
- ☞ Plantations (5 300 € T.T.C.)
- ☞ Nouvelle station d'épuration des eaux usées (122 500 € T.T.C.) **actée au budget annexe "assainissement collectif" bénéficiant d'une totale autonomie financière**

### **Les nouvelles orientations 2011**

- ☞ Programme 2011 de réfection de la voirie communale (90 000 € T.T.C.)
- ☞ Création d'espaces verts (1 600 € T.T.C.)
- ☞ Gros travaux de renouvellement sur bâtiments communaux [école désaffectée de Benguë, église, restaurant scolaire] (42 000 € T.T.C.)
- ☞ Programme 2011 d'acquisition de matériel et de mobilier (48 900 € T.T.C.)
- ☞ Groupe scolaire communal : traçage au sol de circuits "vélos" éducatifs (4 500 € T.T.C.)
- ☞ Aménagement de l'épicentre du bourg : travaux réseaux "eaux pluviales, éclairage public, génie civil France Télécom et fibre optique (206 000 € T.T.C.)
- ☞ Sécurisation de la partie arrière de la Maison du Patrimoine (9 800 € T.T.C.)
- ☞ Espace cinéraire 2<sup>ème</sup> tranche (11 100 € T.T.C.)
- ☞ Accueil loisirs sans hébergement (75 300 € T.T.C.)
- ☞ Réaménagement et extension de la Mairie : maîtrise d'œuvre partielle (37 000 € T.T.C.)

### **Autofinancement prévisionnel**

Il se situe aux environs de 340 000 € (amortissements compris), soit environ 25 % des recettes de fonctionnement, ce qui est, aux dires de Madame la comptable du Trésor Public, **une très bonne situation** ! rendue possible notamment par :

- ☞ la jugulation, dans la mesure du possible, des dépenses de fonctionnement dans leur globalité
- ☞ l'augmentation affirmée du produit fiscal (3 taxes ménages)
- ☞ le maintien des diverses dotations étatiques au même niveau que celui de l'exercice 2010

### → Quelques indicateurs financiers

Au cours de la séance plénière "commission finances" du 23 mars dernier, Madame DE VETTOR, comptable du Trésor et Gérard LE NEVÉ, Directeur Général des Services, ont présenté et commenté tour à tour, quatre ratios d'alerte d'endettement et de capacité d'autofinancement et huit éléments structurels d'analyse financière. Ces indicateurs financiers se retrouvent dans les deux tableaux synoptiques ci-après :

#### **A – Ratios d'endettement et de capacité d'autofinancement élaborés par Mme DE VETTOR, Receveur percepteur :**

Paramètres	Situation de la commune en réalisé 2010	Situation de la commune au BP 2011	Références nationales strate de 2000 à 3500 habitants	
			Médiane	Maximum
☞ Charges incompressibles / part des produits (ratio de rigidité)	43 %	42 %	41 %	55 %
☞ Charges rigides + autres charges + remboursement du capital des emprunts / part des produits (ratio de coefficient d'autofinancement courant - C.A.C.)	82 %	86 %	87 %	105 %
☞ Stock de dettes au 31.12.2009 (combien d'année pour se désendetter)	1,2 année	1,13 année	0,6 année	1,4 année
☞ Capacité d'autofinancement net (combien d'années pour le remboursement de toute la dette)	4,9 années	5,56 années	2,5 années	9,8 années

#### **B – Ratios structurels en rapport avec la population D.G.F. (population municipale + résidences secondaires du recensement 2010) élaborés par le D.G.S. :**

Paramètres	Situation de la commune en réalisé 2010	Situation de la commune au BP 2011	Références nationales strate de 2000 à 3500 habitants	
			Médiane	Maximum
☞ <u>Dépenses réelles de fonctionnement</u> / 2 686 hab. *	422 €	466 €	767 €	/
☞ <u>Dépenses réelles d'investissement moins c/ 204</u> / 2 686 habitants	187 €	293 €	778 €	/
☞ <u>Charges à caractère général</u> / 2 686 habitants	102 €	125 €	245 €	/
☞ <u>Charges du personnel moins c/7478 et ch.013</u> / 2 686 habitants	188 €	202 €	350 €	/
☞ <u>Recettes réelles de fonctionnement</u> / 2 686 habitants	559 €	557 €	853 €	/
☞ <u>Recettes réelles d'investissement</u> / 2 686 habitants	282 €	176 €	425 €	/
☞ <u>Annuité de la dette (emprunts communaux + SDEM)</u> / 2 686 hab.	74 €	73 €	102 €	/
☞ <u>Capital restant dû (uniquement bancaire)</u>	699 €	662 €	845 €	/

# CONCLUSIONS



A la lecture de ces différents indicateurs financiers, notre comptable du Trésor a tenu à faire les observations suivantes :

- ☞ Globalement, elle **considère** que la situation financière de la commune est saine fin 2010 et elle le sera encore fin 2011
- ☞ Elle **note** avec satisfaction que malgré un programme d'investissement 2011 d'environ 776 000 €, la municipalité noyalaise ne prévoit pas cette année de recourir à l'emprunt
- ☞ Elle **souligne** avec insistance la dégradation de deux ratios d'alerte, à savoir :
  - ↳ la capacité d'autofinancement net
  - ↳ le coefficient d'autofinancement courant

Cette dégradation est avant tout générée par un endettement contextuel en N-1 et N-2 (emprunts nouveaux pour le groupe scolaire communal, et la nouvelle station d'épuration notamment), par une augmentation des charges de fonctionnement et implicitement par une stagnation des produits (dotations de l'Etat).

# PRECONISATIONS



Après l'analyse de ce diagnostic complété par le chiffrage constaté des huit ratios structurels établis en rapport avec la population D.G.F. (population municipale + résidences secondaires du recensement 2010), quelques préconisations semblent se dessiner naturellement, à savoir :

- ☞ **Anticiper** une augmentation fiscale en fonction notamment de la création d'un nouveau service comme "l'accueil de loisirs sans hébergement" (dixit le comptable du Trésor)
- ☞ **Maîtriser** au mieux les charges (dixit le comptable du Trésor)
- ☞ **Revoir la priorisation** de la politique d'investissement à l'horizon 2012, 2013, 2014 (dixit le comptable du Trésor). A ce titre, en fin d'année 2011, **une étude prospective sur les exercices précités, sera réalisée** conjointement par le comptable du Trésor et le D.G.S de la Mairie

Au-delà de ces préconisations, il faudra également :

☞ **Continuer le désendettement**

☞ **Identifier** clairement et on l'a dit précédemment d'une façon hiérarchisée et prioritaire, les enjeux financiers des programmations déjà engagées (aménagement de l'épicentre du bourg, A.L.S.H., réaménagement et extension de la Mairie) et celles envisagées (travaux connexes à l'aménagement foncier, réhabilitation de l'ancien bâtiment "A.D.M.R.", salle omnisports : local de réception et réfection du sol sportif...)

☞ **Favoriser** au maximum un lissage pluriannuel de ces divers programmes d'investissement

☞ **Analyser** en continu (pour éviter tout dérapage), d'une façon pragmatique et rationnelle, les dépenses de fonctionnement à caractère général et sous maîtrise totale communale (chauffage, fluides, entretien courant, etc...)

☞ **Rester très "vigilant"**

A l'issue de cette analyse de synthèse et après discussion et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés, **adopte** le budget principal primitif "2011" de la commune, qui s'équilibre à **1 592 397 €** en fonctionnement et à **811 989 €** en investissement, y compris le remboursement du capital de la dette pour **109 700 €**

Le virement pour investissement s'élève à **340 415 €** (y compris l'amortissement) soit **230 715 €** d'autofinancement net.

### **13 - Aide d'urgence aux sinistrés du Japon**

Afin de manifester sa solidarité avec la population japonaise récemment sinistrée par un tremblement de terre et un tsunami, le conseil municipal **décide unaniment** de verser une contribution financière de **1 000 €** sur un fonds de concours mis en place par la Croix Rouge Française, dûment habilitée à collecter les dons pour cette catastrophe.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES -**

### **☒ Bureau de Poste via Agence Postale Communale**

Lors de sa séance du 24 Février dernier, Monsieur le Maire avait invité les élus municipaux à continuer leur réflexion sur un questionnement à deux niveaux, ainsi élucidé :

- ◆ veut-on mettre en place oui ou non cette agence postale communale !
- ◆ si oui, doit-on prévoir un espace dédié à cette structure dans le projet de réaménagement et d'extension de la mairie.

Après échanges, l'assemblée municipale, **répond positivement et unaniment à ces deux questions.**

*Affaire à suivre...*

**N.B** ☞ En marge de ce dossier, Monsieur le Maire informe ses collègues que le représentant territorial de la Banque Postale indique dans un courrier en date du 23 Mars 2011, que l'installation souhaitée par la municipalité d'un guichet automatique de banque (distributeur de billets), ne pourra se faire du fait d'un potentiel d'activité insuffisant pour couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance d'un automate.

Malgré cette réponse négative et peu encourageante, Monsieur le Maire indique qu'il va tout de même relancer à ce sujet d'autres établissements bancaires.

*Affaire à suivre...*

### **☒ Bâtiment anciennement "A.D.M.R." : Projet de réhabilitation**

Monsieur le Maire a remis à chacun des conseillers un jeu de plans en "avant projet sommaire" portant sur un programme de démolition / reconstruction des ex-locaux A.D.M.R..

Cette "étude de faisabilité A.P.S.", prévoit la réalisation de :

- ▲ 3 cellules commerciales au rez de chaussée, sans sous-sol (environ deux de 70 m<sup>2</sup> et une de 85 m<sup>2</sup>)
- ▲ 1 logement T2 et 2 T3 au premier étage
- ▲ 1 logement T2 et 2 T3 au second étage

Une commission spécifique animée par **Monsieur Jean-Claude THOMAS** va se pencher sur ce dossier, sur le plan architectural.

D'autre part, concernant les locaux commerciaux, la Communauté de Communes "Arc Sud Bretagne" devrait indiquer officiellement courant Avril ou Mai prochain, si ce projet relève véritablement ou non de sa compétence.

### **La réponse est cruciale pour la suite de la programmation.**

Enfin, **"Bretagne Sud Habitat"** devrait également dans les prochains jours, nous faire parvenir en mairie les éléments financiers participatifs de cette opération qui seront à examiner avec soins, avant d'engager tout partenariat municipal sur ce projet.

*Affaire à suivre...*

### **☒ Aménagement foncier**

Le cabinet TERRAGONE a dressé un premier tableau relatif à des demandes d'acquisition de délaissés communaux.

En interne, il faudra dans un premier temps bien faire le corollaire de ces cessions potentielles avec les plans des travaux connexes établis par le Cabinet précité, en début d'année.

Par le suite, les services domaniaux devront être consultés sur les prix de vente que la municipalité noyalaïse entend appliquer.

A ce titre, l'assemblée délibérante semble être favorable pour qu'une ventilation tarifaire catégorielle soit établie de la manière suivante :

- × 1<sup>ère</sup> Catégorie → délaissé communal isolé dans une zone agricole ou naturelle
- × 2<sup>ème</sup> Catégorie → délaissé communal rattaché à une propriété bâtie en zone "A ou NR"
- × 3<sup>ème</sup> Catégorie → délaissé communal situé en zone urbanisable "U, AU et N.H."

Les investigations et la réflexion vont se poursuivre tant au niveau de la localisation de ces délaissés communaux susceptibles d'être vendus par la collectivité qu'au niveau de leurs prix de cession qui seront proposés pour avis aux affaires domaniales.

A la suite de ce point concernant "les délaissés communaux", Monsieur le Maire a présenté un nouveau planning de l'opération foncière recadré par le cabinet TERRAGONE, à savoir :

- ◆ Avril 2011 : préparation de l'étude d'impact environnemental
- ◆ 23 Mai 2011 : présentation en mairie de cette étude
- ◆ 30 Mai 2011 : commission communale d'aménagement foncier : adoption du projet et de l'étude d'impact
- ◆ 30 Mai 2011 : délibération du conseil municipal pour acceptation des nouveaux chemins ruraux et pour le programme de cession des délaissés communaux
- ◆ Septembre 2011 : enquête publique
- ◆ Octobre 2011 : rapport du commissaire enquêteur
- ◆ Novembre 2011 : examen des réclamations par la commission communale et début de la bourse aux arbres
- ◆ Février 2012 : délégation commission départementale pour les ultimes réclamations
- ◆ Mars 2012 : rendu de la commission départementale et fin de la bourse aux arbres
- ◆ Juin 2012 : clôture générale de l'aménagement foncier et renouvellement hypothécaire

**N.B** ⇒ Au vu de tout ce qui reste à faire en terme de vérification et de recoupage, on peut avoir l'impression que ce calendrier est un peu optimiste !

*Affaire à suivre...*

### ☒ Projet de réaménagement et d'extension de la mairie

Le groupe de pilotage communal s'est réuni une première fois le 29 Mars en présence de l'équipe de maîtrise d'œuvre, l'Atelier d'Architecture KASO et des deux bureaux de contrôle pour les missions techniques fluides et structure.

Ce que l'on peut retenir de cette séance initiale :

#### ◆ **Sujets abordés**

- × présentation de l'équipe de maîtrise d'œuvre et des bureaux de contrôle pour les missions techniques
- × idées générales du projet (grandes phases volumétriques)
- × méthodologie en terme d'investigations partenariales (du groupe de pilotage avec les architectes)

### ◆ **Souhait des élus**

- \* organiser courant Avril (date non arrêtée) une visite de quelques mairies

### ◆ **Calendrier à très court terme**

- \* Mercredi 20 Avril 2011 : visite technique de la mairie par le Cabinet KASO (préparation du diagnostic)
- \* Mercredi 27 Avril 2011 : 2<sup>ème</sup> réunion du groupe de pilotage (bilan du diagnostic et premières idées de programmation)
- \* Conseil municipal du 28 Avril 2011 : présentation du diagnostic
- \* Conseil municipal de Mai 2011 : validation de l'avant-projet sommaire
- \* Conseil municipal de Juillet 2011 : validation de l'avant-projet définitif (pour pouvoir demander une subvention éco-faur...)

*Affaire à suivre...*

### ⊗ **Eléments informatifs divers**

- **Madame Fernande MICHELOT** est intervenue au sujet du bilan des accueils réalisés en 2010 par la Mission Locale. Elle précise qu'un dossier, très bien documenté, est consultable en Mairie.

### ⊗ **DATES à RETENIR**

- **Mercredi 6 Avril à 10h30** : En mairie, réunion de coordination technique avec le SDEM pour l'aménagement de l'épicentre du bourg (éclairage public et fibre optique).
- **Mercredi 27 Avril à 9h30** : En mairie, 2<sup>ème</sup> réunion du groupe de pilotage portant sur le projet de réaménagement et d'extension de la mairie (diagnostic et début de la programmation).
- **Date non arrêtée** : Réunion de la "Commission Voirie" pour définir le programme de réfection "2011".
- **Jeudi 28 Avril à 20h** : Date probable du prochain Conseil Municipal

**La séance est levée à 23h30**

**Rédacteur** : Gérard LE NEVÉ

Fait à NOYAL-MUZILLAC  
Le 6 Avril 2011

Le Maire,  
Y. BERNARD